

PLAN DES JEUX

TERRAIN 1 à 28 :

Fréjus : Boulevard de la Libération - Place de la poste - 83600 FREJUS

A partir du TERRAIN 29 :

Saint-Aygulf: Avenue de la Corniche - Place de la poste - 83370 SAINT-AYGULF

Dépôt des licences sur le site des jeux correspondants

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE:

Il consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- 1 - La preuve de la vaccination : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen); 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- 2 - La preuve d'un test négatif de moins de 48h : Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel ;
- 3 - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.